

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		N° du document :	PROC-ENV-BELL-149
Auteur :	Amanda Gorman	Gestionnaire, Service de conformité	Date de révision :	08-05-2015
Propriétaire de processus :	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	N° de révision :	3.0

Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.

1. Objet

Cette procédure décrit les étapes pour la gestion de matière résiduelle pouvant contenir des biphényles polychlorés dans les immeubles. Cette procédure est établie afin de détailler les actions à prendre pour gérer selon les exigences réglementaires et celles du client, les équipements pouvant contenir des biphényles polychlorés (BPC).

2. Portée

Cette procédure s'applique au secteur de gestion d'installations de BGIS Les Solutions E&M Inc. (« **Solutions E&M** »), lorsque les activités reconnues relèvent des services de Bell.

3. Rôles et responsabilités

3.1. Gestionnaire d'installations

- Vérifier la présence éventuelle de BPC dans l'équipement.
- S'assurer que la gestion de matériel contenant des BPC est conforme aux exigences réglementaires.
- Consulter les Services environnementaux au sujet des échéances et du protocole de communication.

3.2. Solutions E&M Services environnementaux (SE)

- Informer le gestionnaire d'installations des échéances à venir et respecter les exigences de préavis.
- Assurer la liaison avec le groupe RE&E de Bell pour la documentation requise selon la réglementation et le client.

4. Procédure

4.1. Instructions pour gérer les BPC en usage		
Étapes	Actions à réaliser	Responsable
4.1.1.	Vérifier la possibilité de présence de BPC. Des BPC sont susceptibles d'être présents dans les équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - condenseur dans les ballasts de lumières - transformateurs électriques - câbles électriques avec liquides ; Les BPC peuvent également être trouvés dans les systèmes de transfert de chaleur, systèmes hydrauliques, électroaimants, interrupteurs, régulateurs de tension et des disjoncteurs.	Gestionnaire d'installation
4.1.2.	En cas de doute, faire tester l'équipement susceptible d'avoir des BPC avant d'en disposer. Mandater un spécialiste, pour échantillonner et analyser les équipements.	Gestionnaire d'installation

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		N° du document :	PROC-ENV-BELL-149
Auteur :	Amanda Gorman	Gestionnaire, Service de conformité	Date de révision :	08-05-2015
Propriétaire de processus :	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	N° de révision :	3.0

Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.

4.1.3.	Lorsque les équipements ne sont plus utilisés, référer à la section 4.3 de ce processus afin d'en disposer convenablement.	Gestionnaire d'installation
--------	--	-----------------------------

4.2. Instructions pour gérer les BPC hors d'usage		
Étapes	Actions à réaliser	Responsable
Aucun entreposage permanent n'est permis.		
4.2.1.	<p>Pour un entreposage temporaire (en attente de transport), placer sur l'équipement un avis qui suivra cet équipement jusqu'à sa destruction. L'avis doit respecter les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mentionner "Attention! – Contains 50 mg/kg or more of PCBs /contient 50 mg/kg ou plus de BPC" en lettres noires sur un fond blanc et d'une taille minimale de 36 points. - mesurer au moins 150 mm sur 150 mm et être positionné sur une section visible de la partie accessible de l'équipement. <p>Un avis semblable doit être placé à l'entrée de la pièce, du couloir ou du bâtiment contenant l'équipement.</p>	Gestionnaire d'installation / de projet
4.2.2.	Coordonner rapidement la disposition d'équipement pouvant contenir des BPC mis hors service (voir section 4.3)	Gestionnaire d'installation / de projet

4.3. Instructions pour la disposition de BPC		
Étapes	Actions à réaliser	Responsable
4.3.1. Gestion centralisée des BPC		
4.3.1.1.	Valider la présence de BPC dans les équipements à disposer, en cas de doute ou possibilité, emballer le matériel de façon convenable.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.1.2.	Contacteur le coordonnateur du Centre de récupération des matières dangereuses (CRMD) au 450-629-6090.	Gestionnaire d'installation / de projet

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		N° du document :	PROC-ENV-BELL-149
Auteur :	Amanda Gorman	Gestionnaire, Service de conformité	Date de révision :	08-05-2015
Propriétaire de processus :	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	N° de révision :	3.0

Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.

4.3.1.3.	Coordonner le transport avec le coordonnateur CRMD vers le Centre de récupération des matières dangereuses au 3000 boul. Industriel à Laval, Québec.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2. Gestion locale des BPC		
4.3.2.1.	Si le CRMD ne peut recevoir les matières résiduelles contenant des BPC, gérer la disposition des BPC à l'aide de fournisseurs locaux.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.2.	Trouver un transporteur et une entreprise de disposition certifiés selon les exigences provinciales. Coordonner le transport et la disposition des BPC avec les fournisseurs sélectionnés.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.3.	Compléter et signer le connaissance de transport.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.4.	Exigences particulières en Ontario : Contacter le SE pour obtenir un numéro d'inscription du producteur de déchets et le numéro HWIN, lequel devra être indiqué sur le « Waste Manifest ».	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.5.	Lorsqu'il s'agit d'un nouveau site ne possédant pas de numéro HWIN, transmettre les informations au groupe RE&E afin de procéder à l'inscription de ce dernier.	SE
4.3.2.6.	S'assurer que le « Waste Manifest » est rempli en conformité avec les exigences particulières (voir WI-ENV-BELL-340) et le signer.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.7.	Obtenir le formulaire de connaissance de transport et le certificat de disposition. Transmettre les documents au SE.	Gestionnaire d'installation / de projet

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		N° du document :	PROC-ENV-BELL-149
Auteur :	Amanda Gorman	Gestionnaire, Service de conformité	Date de révision :	08-05-2015
Propriétaire de processus :	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	N° de révision :	3.0

Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.

4.3.2.8.	<p>Lorsque les déchets contenant des BPC sont envoyés à un site de transfert local ou directement à un site de destruction, fournir au SE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la concentration de BPC dans l'huile (mg/kg); - la quantité totale de BPC (L ou kg); - les dates de transferts (vers le site de transfert et le site de destruction) - la date de la destruction ; - le nom du site de transfert et/ou de destruction; - la quantité de déchets avec BPC détruits (en L). <p>N.B. Selon la réglementation, les sites de transfert ont une année pour envoyer leur déchet à un centre de destruction approuvé. Ces sites de destruction ont eux aussi une année pour procéder à la destruction de leur stock. Un délai maximal de 2 ans peut donc être respecté avant d'avoir le certificat de destruction.</p>	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.9.	Remplir le tableau récapitulatif des matières dangereuses générées (FRM-ENV-BELL-339) et y indiquer les quantités de BPC disposés. Envoyé le tableau et le certificat de disposition au SE.	Gestionnaire d'installation / de projet
4.3.2.10.	En fin d'année, envoyer un rappel aux gestionnaires d'installation afin qu'ils déclarent la quantité de déchets avec BPC dont ils ont disposés au cours de l'année et qui n'ont pas encore été communiqués.	SE
4.3.2.11.	Consolider toutes les données reçues dans un seul et même tableau.	SE
4.3.2.12.	Remettre le tableau de matières résiduelles dangereuses avec BPC qui ont été détruites au cours de l'année au responsable du dossier chez Bell RE&E.	SE

5. Définitions

Les définitions suivantes se rapportent spécifiquement à ce processus. Pour les définitions génériques, veuillez consulter le document *Définitions génériques pour procédures environnementales*.

Biphényles Polychlorés (BPC) Composé industriel produit par la chloration du biphényle, considéré comme très dangereux pour l'environnement en raison de sa persistance dans la nature, de sa toxicité et de ses capacités de s'accumuler dans la chaîne alimentaire engendrant des effets pathogènes et tératogènes.

Matière dangereuse Élément ou agent (biologique, chimique ou physique) qui a le potentiel de nuire à la santé des humains, des animaux ou de l'environnement, soit par sa nature même ou par son interaction avec d'autres facteurs.

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		N° du document :	PROC-ENV-BELL-149
Auteur :	Amanda Gorman	Gestionnaire, Service de conformité	Date de révision :	08-05-2015
Propriétaire de processus :	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	N° de révision :	3.0

Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.

Matière résiduelle dangereuse Matière dangereuse jetée, usée, utilisée ou périmée, ainsi que toute autre matière dangereuse mentionnée dans la réglementation applicable sur les matières dangereuses. Également appelée déchet dangereux.

6. Ouvrages de référence

- 1) Définitions génériques pour procédures environnementales
- 2) Bell ENV 018 – Gestion des matières dangereuses
- 3) PROC-ENV-BELL-142 Gestion des matières résiduelles dangereuses
- 4) FRM-ENV-BELL-339 – Quantité de MRD générées - Quantity of HRM generated
- 5) WI-ENV-BELL-340 – Matières dangereuses - Note de service sur le manifeste sur les déchets

7. Dossiers

Nom du dossier	N° de formulaire	Classification des données	Détenteur du dossier	Emplacement du dossier	Durée d'archivage minimale
Manifeste sur les déchets et certificat d'élimination	WI-ENV-BELL-34	Contenu confidentiel	SE	Client Connect	10 ans
Sommaire des matières dangereuses produites	FRM-ENV-BELL-339	Contenu confidentiel	SE	Client Connect	10 ans
Tableau des matières résiduelles dangereuses contenant des BPC	FRM-ENV-BELL-282	Contenu confidentiel	SE	Client Connect	10 ans

8. Historique de révision

N° de version	Date	Responsable ou approbateur du document	Résumé des modifications
1.0	04-09-2013	Directeur principal, Gestion du rendement	Version initiale
2.0	01-04-2015	Directeur principal, Environnement	Mise à jour du document pour satisfaire aux nouvelles normes de formatage
3.0	08-05-2015	Gestionnaire principal, Environnement	Mise à jour de la numérotation, mise à jour des références croisées à d'autres documents; révision générale de la procédure

9. Schéma

Titre du processus :	Gestion de l'équipement contenant des BPC		N° du document :	PROC-ENV-BELL-149
Auteur :	Amanda Gorman	Gestionnaire, Service de conformité	Date de révision :	08-05-2015
Propriétaire de processus :	Simon Forget	Gestionnaire principal, Environnement	N° de révision :	3.0

Les exemplaires téléchargés et imprimés ne sont pas contrôlés.

Sans objet